



Conakry, le 31 MAI 2022

## **TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE CHARGE DE PROCEDER AU TRAITEMENT MECANISE DES BILLETTS DE BANQUE SUR BPS C4**

**(Faible intensité de main d'œuvre)**

### **PRESENTATION DE LA BCRG**

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a été créée en 1960 avec, comme principales missions, d'assurer la stabilité des prix et de promouvoir un système financier viable pour une croissance durable en République de Guinée.

### **Les missions de la BCRG**

De façon pratique, en tant que Banque Centrale, la BCRG :

- la politique monétaire et de change ;
- la supervision des institutions financières ;
- la stabilité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) ;
- effectuer les opérations bancaires ;
- promouvoir les moyens de paiement ;
- assurer l'émission, la circulation et le retrait des billets de banque et monnaies métalliques ;
- effectuer des opérations sur matières précieuses et devises étrangères ;
- opère sur les marchés financiers ;
- effectuer des opérations de crédit avec des banques opérant en République de Guinée ;
- tenir les comptes du Trésor Public, des Collectivités Territoriales, des établissements de crédit assujettis, des établissements de crédit étrangers, des institutions financières et autres intermédiaires agréés, des Banques Centrales étrangères, des gouvernements étrangers, des organismes financiers internationaux, ainsi que des membres du gouvernement et agents de la Banque Centrale ;
- effectuer des opérations au profit du Trésor Public : émission de certaines valeurs du Trésor, conservation des valeurs et titres ;
- gérer ses propres placements et investissements.

### **L'organisation de la BCRG**

Le siège de la BCRG est situé à Conakry, la capitale du pays.

Le réseau de la BCRG comprend sept agences :

Une agence principale à Conakry ;  
Une agence à Kankan ;  
Une agence à Kindia ;  
Une agence à Labé ;  
Une agence à N'zérékoré ;  
Une agence à Boké ;  
Une agence à Mamou.

## **CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION**

Dans le cadre du renforcement de sa chaîne de traitement fiduciaire, la BCRG se propose de recourir aux services de prestataires externes pour la réalisation d'opérations spécifiques de reconnaissance et de tri à l'unité.  
L'objectif visé est d'accroître l'efficacité du service de mise à disposition de l'économie nationale de billets de banque propres, authentiques et facilement utilisables dans les transactions financières des agents économiques.

### **Mission du prestataire**

Le prestataire devra assurer le tri systématique ou la reconnaissance-tri des billets de dénominations supérieures (GNF 20 000, GNF 10 000 et GNF 5 000) sur les machines Gesecke & Devrient (BPS C4, etc.). Le tri systématique ou la reconnaissance-tri des billets visant à extirper des lots des billets altérés présentant des défauts (physique, chimique, etc.), conformément à la réglementation en vigueur à la BCRG.

### **Livrables attendus**

Les principaux livrables attendus sont :

- des paquets valides par coupure, pouvant être payés à la clientèle. Chaque paquet devra contenir 10 Ganses de 100 billets, soit un total de 1000 billets. Chaque ganse sera banderolé sur machine ou par des élastiques puis le cerclé avec le feillard ;
- des paquets perforés et annulés par coupure, contenant chacun 10 Ganses de 100 billets, soit un total de 1000 billets. Chaque ganse sera banderolé sur machine ou par des élastiques puis le cerclé avec le feillard ;
- Chaque paquet formé (Valide et Annulé) doit porter une étiquette comportant les informations suivantes :
  - La date à laquelle le paquet est traité, les lettres V pour le paquet valide, et A pour le paquet annulé ;
  - La signature et le cachet renfermant le nom et prénoms, numéro de matricule de l'agent ayant compté le paquet ;
  - La signature et le cachet du chef d'atelier indiquant son nom et son numéro de matricule.

## **PROCEDURE DE SELECTION**

### **Préparation et présentation**

### **Préparation de la soumission**

La soumission devra être rédigée en langue française.

### **Présentation de la soumission**

Le soumissionnaire fournira dans trois (03) enveloppes séparées une offre technique, une offre financière et un avant-projet de contrat :

-**L'offre technique** comprendra une note de compréhension des termes de référence (TDR), la méthodologie et le planning proposé, la liste et compétences du personnel chargé de la mission, le délai d'exécution et les références du soumissionnaire. Elle doit être sur support papier en trois exemplaires et sur clé USB. L'enveloppe portera la mention « Offre technique ».

-**L'offre financière** indiquera le coût total de la prestation par paquet traité libellé en GNF HT. Elle doit être sur support papier en trois exemplaires et sur clé USB. L'enveloppe portera la mention « Offre financière ».

-Un avant-projet de contrat. Le soumissionnaire proposera un avant-projet de contrat de prestation de service sur support papier et sur clé USB. Les trois (03) enveloppes seront insérées dans une (01) grande enveloppe portant les mentions suivantes :

**[Offre pour la sélection d'un Prestataire chargé du traitement manuel et semi-mécanisé des billets de banque pour le compte de la BCRG. « - A n'ouvrir qu'en séance d'Ouverture de plis ]**

Et adressée à la Direction de l'Immobilier et Equipement, 3<sup>ème</sup> étage bâtiment principal.

**Boite Postale N° 692 – Conakry – 6 Boulevard du Commerce C/Kaloum – République de Guinée.**

**Tel : + 224 664 67 77 77**

### **Validité des offres**

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours.

### **Réception des offres**

La date limite de réception des offres est fixée au 15/06/2022

Toute offre parvenue après la date et l'heure limite indiquée ci-dessus sera considérée comme irrecevable.

### **Modalités de sélection**

Le Prestataire sera choisi par une Commission mise en place par la Banque Centrale.

La grille de notation qui sera appliquée pour évaluer les offres est la suivante :

### Offre Technique 70

N°	Critères	Note requise	Note obtenue
1	La Société doit être légalement établie en République de Guinée et disposer d'un agrément dûment délivré par les autorités compétentes et en cours de validité. Le personnel de la Société doit être immatriculé à la CNSS et disposer un contrat de travail en bonne due forme.	5	
2	Il doit avoir une expérience pertinente d'au moins .....2 ans... ans dans le traitement de billets de banque pour le compte d'une Institution financière de la place	5	
3	Elle doit démontrer sa capacité à se conformer aux exigences de la Banque Centrale en matière de tri qualitatif et de détection de billets contrefaits, sur des machines de tri automatiques	8	
4	Il doit produire des lettres de référence attestant de ses qualités professionnelles dans le traitement manuel ou semi-mécanisé de billets de banque	4	
5	Elle doit disposer d'un personnel qualifié d'au moins six opérateurs techniques disposant d'une expérience de travail avérée sur des machines de tri G&D de gros et moyen calibres	10	
6	Elle doit produire la liste de ses opérateurs techniques et de l'équipe d'encadrement, leurs casiers judiciaires datant de moins de trois (3) mois, ainsi qu'une attestation de probité morale de moins de 3 mois délivrée par le dernier Employeur.	5	
7	Les opérateurs techniques doivent être de niveau baccalauréat au moins et avoir suivi avec succès une initiation à la détection automatisée et de billets contrefaits. Ces opérateurs doivent être dotés de compétences dans la détection manuelle (Toucher-Regarder-Incliner) des billets contrefaits et les principes généraux du règlement de caisse de la BCRG ;	8	
8	Il devra se soumettre aux exigences de conformité de la BCRG et renseigner les fiches kyc établies à cet effet par la Banque	10	
9	Il doit produire ou s'engager à produire une police d'assurance couvrant les valeurs journalièrement traitées (pour un montant maximum de GNF 150 milliards), et le personnel de la société aux risques divers)	10	
10	Il doit donner la preuve de sa capacité à constituer dans les livres de la banque, une provision pour la couverture	5	

	des risques opérationnels (demandes de remboursement de manquants courants)		
11	Total	70	

**Offre Financière :30**

**Total :100**

L'examen des offres financières est conditionné par l'obtention d'une note minimale de 50/70 pour l'offre technique.

La Banque Centrale se réserve la possibilité de ne donner suite à aucune des propositions présentées, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

**Confidentialité**

En recevant les présents Termes de référence, le Prestataire s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par la Banque Centrale :

- soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- ne soient divulguées, ni susceptibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tous tiers ou à toutes personnes pas expressément désignées par la Banque Centrale.

**LA BANQUE CENTRALE**

